



Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 095-219504479-20240202-202407-DE

Berger  
Levrault

2024 - 07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

CANTON DE PONTOISE - COMMUNE DE NEUILLY EN VEXIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 02 février 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,**  
**MM. : Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON**

Ont donné pouvoirs : **Marion LIPAROTTI à Jérôme OLIVIER**  
**Laurence ROCHAS à Philippe CAPRON**

Absent : **Frédéric MARCHAND**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Mme Martine GERBER** a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 20h.

---

**OBJET : APPROBATION DU NOUVEAU CONTRAT DU PAYSAGISTE**

Le contrat avec le paysagiste « les jardins sereins » arrivant à échéance, une nouvelle proposition est présentée élargie de prestations complémentaires, telles l'entretien de quelques chemins, l'embellissement du village.

Le montant de ce nouveau contrat d'entretien d'espaces verts serait de : 18 360€ TTC par an et pour une durée de 3 ans.

M. Le Maire et le Conseil Municipal approuve la modification du contrat du Paysagiste « Les Jardins Sereins » et adopte le nouveau contrat présenté au Conseil Municipal.

La délibération n°2024-07 est soumise **au vote et adoptée à l'unanimité**

Cette délibération sera transmise aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme,  
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 02/02/2024  
Le Maire

